

CONSEIL MUNICIPAL du 16 MAI 2023 à 20 h 30
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme CLERMIDY Christiane, Mme DUPRÉ Amandine, M. SOLEILHAC Stéphane.

Etaient excusés : M. CLERC Jérôme

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

M. Mickaël GRANGE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal « séance du 11/04/2023 »,
3. Décision modificative n°1,
4. Délibération comptabilité M57,
5. Fleurissement,
6. Informations et questions diverses.

1. Secrétaire de séance : M. Mickaël GRANGE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11/04/2023

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le procès-verbal de la séance du 11 AVRIL 2023.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire expose aux élus la nécessité de prendre une délibération modificative pour régulariser certaines écritures du budget 2023, notamment au niveau des chapitres.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité 9/9, **VALIDE** la DM n°1 :

Cpte 681 : chapitre 042	- 100.00 €
Cpte 681 : chapitre 068	+ 100.00 €
Cpte 281532 : chapitre 040	- 23 621.29 €
Cpte 21532 : chapitre 021	+ 23 621.29 €
Cpte 781 : chapitre 078	- 2 436.02 €
Cpte 781 : chapitre 042	+ 2 436.02 €

4. DÉLIBÉRATION COMPTABILITÉ M57

Le déploiement de la comptabilité « M57 » au 1er janvier 2024 va concerner toutes les collectivités et tous les budgets.

Un avis conforme délivré par le comptable public ainsi qu'une délibération de la collectivité sont nécessaires pour anticiper ce changement de nomenclature.

M. le Maire propose aux élus de délibérer dans ce sens.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité 9/9, **DÉCIDE** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, version abrégée (pour les communes de moins 3 500 habitants).

5. FLEURISSEMENT

Comme les années précédentes, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO a commandé les fleurs à Gamm Vert St Trivier de Courtes (le devis = 590.21 €). La préparation des massifs est prévue le 19 mai et la plantation le 20 mai. Un appel aux bénévoles sera lancé afin d'aider à la plantation, au sarclage et à l'arrosage.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

* Groupama : suite à une renégociation du contrat d'assurance des biens de la commune, Groupama nous a transmis un chèque de 971.30 € à encaisser. Il vient en déduction de la cotisation payée début 2023, donc il convient d'établir un mandat annulatif.

* Comité des fêtes : après plusieurs modifications, les dates des manifestations ont été arrêtées :

- samedi 27 mai : fête de Courtes (repas à emporter)
- dimanche 9 juillet : randonnée pédestre & barbecue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
M. GRANGE



Le Maire,
T. PALLEGOIX

